

## SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2021

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



versement direct au Lycée Emile James

### CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le Lycée Emile James est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

**Votre masse salariale brute 2020:** ..... €  
 $\times 0,68\% \times 13\% =$  ..... €  
**Montant alloué au Lycée Emile James** ..... €

Versement possible à  
partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2021  
jusqu'au 31 mai 2021

### COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2021, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE.....

SIRET.....

ADRESSE POSTAL.....

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL.....

EMAIL.....

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire.

**PAR VIREMENT bordereau à retourner par mail à : [gestion.0560008e@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0560008e@ac-rennes.fr)**

- IBAN : FR76 1007 1560 0000 0010 0203 988  
BIC : TRPUFRP1
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET+ TA 2021

**PAR CHÈQUE à l'ordre du Lycée des Métiers Emile James ETEL**

**A retourner à l'adresse suivante :**  
**LYCEE DES METIERS EMILE JAMES**  
**56 rue Emile James**  
**56410 ETEL**

Cachet entreprise

Votre contact privilégié :  
 Service intendance – Lycée des Métiers Emile James  
 Email : [gestion.0560008e@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0560008e@ac-rennes.fr)  
 Tel : 02 97 55 32 07